

**VÉRIFICATION DE SUIVI DE L'EXAMEN N°2 DE LA MISE EN OEUVRE
DE LA STRATÉGIE D'INFORMATION FINANCIÈRE (SIF)
PROGRÈS À CE JOUR – OCTOBRE 2003**

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION DE GESTION	AGENT DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ	DATE BUTOIR INITIALE
<p>Biens meubles</p> <p>3.1.1.1 Il est recommandé que le comité de mise en oeuvre de la SIF, pour la capitalisation des éléments d'actif:</p> <p>a) Documente l'approche suivie au MPO pour l'identification et l'évaluation des biens meubles;</p>	<p><u>INTERVENTION PRÉCÉDENTE</u></p> <p>1. Le directeur de la Direction de la comptabilité, du matériel et des services administratifs a envoyé trois notes différentes aux directeurs régionaux des Finances et de l'Administration et aux chefs de la gestion du matériel afin de clarifier la stratégie à adopter pour valider les biens inscrits.</p> <p>2. La Division de la gestion ministérielle du matériel, de concert avec la Division de la comptabilité et des politiques ministérielles, élaboreront tous les documents nécessaires à la réalisation des tâches « b » à « e » recommandées au point 3.1.1.1.</p> <p><u>SITUATION EN OCTOBRE 2003</u></p> <p>A) La Politique sur la comptabilité des immobilisations a été émise par la Division de la comptabilité et des politiques ministérielles en quatre projets datés du 14 février 2003. Cette version de la politique remplace totalement la version du 21 février 2003. Cette politique doit être complétée et approuvée au plus tard le 31 mars 2004.</p> <p>B) La Politique ministérielle en matière de biens meubles, projet no 4b, en date du 23 juillet 2003 a été émise par les Services intégrés de la</p>	<p>Directeur, Direction de la comptabilité, du matériel et des services administratifs</p> <p>Directeur, Direction de la comptabilité, du matériel et des services administratifs</p>	<p>Terminé</p> <p>31 décembre 2001</p> <p><u>NOUVELLE DATE</u></p> <p>Le 31 mars 2004 pour la mise au point et l'approbation de deux politiques.</p>

**VÉRIFICATION DE SUIVI DE L'EXAMEN N°2 DE LA MISE EN OEUVRE
DE LA STRATÉGIE D'INFORMATION FINANCIÈRE (SIF)
PROGRÈS À CE JOUR – OCTOBRE 2003**

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION DE GESTION	AGENT DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ	DATE BUTOIR INITIALE
	gestion du matériel. Cette politique doit être complétée et approuvée au plus tard le 31 mars 2004.		
b) Mettre en place un processus d'assurance de la qualité pour vérifier l'exactitude et l'intégrité des biens meubles dans ABACUS;	<p><u>INTERVENTION PRÉCÉDENTE</u></p> <p>3. On a mis en œuvre un processus modifié d'assurance de la qualité pour assurer l'exactitude de l'information entrée dans ABACUS.</p> <p>4. Certaines régions poursuivent les recherches à cet égard.</p> <p><u>SITUATION EN OCTOBRE 2003</u></p> <p>La Division de la gestion ministérielle du matériel contrôle les ajouts multiples et manuels.</p>	Directeur, Direction de la comptabilité, du matériel et des services administratifs	Terminé

**VÉRIFICATION DE SUIVI DE L'EXAMEN N°2 DE LA MISE EN OEUVRE
DE LA STRATÉGIE D'INFORMATION FINANCIÈRE (SIF)
PROGRÈS À CE JOUR – OCTOBRE 2003**

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION DE GESTION	AGENT DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ	DATE BUTOIR INITIALE
<p>c) Clarifie les responsabilités de l'administration centrale concernant le contrôle de certains biens meubles se trouvant dans les régions (<u>cette recommandation s'applique également aux biens immobiliers contrôlés par l'AC</u>);</p>	<p><u>INTERVENTION PRÉCÉDENTE</u></p> <p>5. Voir le point n° 2 du plan d'action.</p> <p><u>SITUATION EN OCTOBRE 2003</u></p> <p>La Politique ministérielle en matière de biens meubles clarifie les responsabilités respectives de l'administration centrale et des régions pour la mise à jour des entrées sur les actifs dans ABACUS.</p>	<p>Directeur, Direction de la comptabilité, du matériel et des services administratifs</p>	<p>Terminé</p> <p>Novembre 2003</p>
<p>d) Apporte des éclaircissements quant à la valeur des biens meubles transférés par d'autres ministères;</p>	<p><u>INTERVENTION PRÉCÉDENTE</u></p> <p>6. Voir le point n° 2 du plan d'action.</p> <p><u>SITUATION EN OCTOBRE 2003</u></p> <p><u>Comptabilité de gestion ministérielle</u> En ce qui concerne les biens transférés d'autres ministères, le processus a été récemment clarifié par le Receveur général. La Comptabilité de gestion ministérielle collabore actuellement avec le groupe Oracle en vue de la mise en œuvre partielle du processus. Une fois ce dernier établi, on documentera la nouvelle procédure comptable.</p>	<p>Directeur, Direction de la comptabilité, du matériel et des services administratifs</p>	<p><u>NOUVELLE DATE</u></p> <p>Mars 2004 pour la procédure de transfert des biens en provenance d'autres ministères.</p>

**VÉRIFICATION DE SUIVI DE L'EXAMEN N°2 DE LA MISE EN OEUVRE
DE LA STRATÉGIE D'INFORMATION FINANCIÈRE (SIF)
PROGRÈS À CE JOUR – OCTOBRE 2003**

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION DE GESTION	AGENT DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ	DATE BUTOIR INITIALE
<p>e) Clarifie ce qu'est la « date d'acquisition » d'un bien (<u>cette recommandation s'applique également aux biens immobiliers</u>).</p>	<p><u>INTERVENTION PRÉCÉDENTE</u></p> <p>7. Voir le point n° 2 du plan d'action.</p> <p><u>SITUATION EN OCTOBRE 2003</u></p> <p><u>Gestion ministérielle du matériel</u> La version préliminaire n° 4b de la Politique ministérielle en matière de biens meubles en date du 23 juillet 2003 tiendra compte de toutes les exigences de la comptabilité d'exercice, y compris celles concernant l'évaluation des biens, la valeur des biens en provenance et à destination d'autres ministères, les rôles et responsabilités, la date d'acquisition, les questions relatives à la conservation, etc. Cette politique sera harmonisée avec la quatrième version préliminaire de la Politique ministérielle sur la comptabilité des immobilisations datée du 13 février 2003. Les versions définitives de ces deux politiques devraient être complétées et approuvées d'ici avril 2004.</p> <p>8. En ce qui concerne les biens immobiliers, voir le point n°10 du plan d'action.</p>	<p>Directeur, Direction de la comptabilité, du matériel et des services administratifs</p>	<p><u>NOUVELLE DATE</u></p> <p>31 mars 2004</p>

**VÉRIFICATION DE SUIVI DE L'EXAMEN N°2 DE LA MISE EN OEUVRE
DE LA STRATÉGIE D'INFORMATION FINANCIÈRE (SIF)
PROGRÈS À CE JOUR – OCTOBRE 2003**

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION DE GESTION	AGENT DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ	DATE BUTOIR INITIALE
<p>3.1.1.2 Il est recommandé que le directeur général des Finances et de l'Administration mette à jour les procédures en vigueur pour la sauvegarde des documents et la gestion des éléments d'actif à la lumière de la SIF (<u>cette recommandation s'applique également aux biens immobiliers</u>).</p>	<p><u>INTERVENTION PRÉCÉDENTE</u></p> <p>9. La Division de la comptabilité et des politiques ministérielles mettra à jour les procédures de gestion des biens en tenant compte de la SIF. En ce qui concerne les biens immobiliers, voir le point n°10 du plan d'action.</p>	<p>Directeur, Direction de la comptabilité, du matériel et des services administratifs</p>	<p>31 décembre 2001</p>
	<p><u>SITUATION EN OCTOBRE 2003</u></p> <p>Depuis l'année 2000, la Division de la gestion ministérielle du matériel a émis une série de politiques et de bulletins concernant la gestion des biens dans le cadre de la SIF, qui sont disponibles sur le site de Finances et Administration, sous la rubrique « Gestion des biens ».</p> <p>La Division de la gestion ministérielle du matériel procède actuellement à la mise à jour de la Politique ministérielle en matière de biens meubles pour l'harmoniser avec les exigences de la SIF ainsi qu'avec la Politique sur la comptabilité des immobilisations (version préliminaire n°4, 13 février 2003). Cette mise à jour expose les rôles et responsabilités de toutes les parties concernées par la gestion des biens.</p>	<p>Directeur, Direction de la comptabilité, du matériel et des services administratifs</p>	<p><u>NOUVELLE DATE</u></p> <p>Avril 2004</p>

**VÉRIFICATION DE SUIVI DE L'EXAMEN N°2 DE LA MISE EN OEUVRE
DE LA STRATÉGIE D'INFORMATION FINANCIÈRE (SIF)
PROGRÈS À CE JOUR – OCTOBRE 2003**

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION DE GESTION	AGENT DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ	DATE BUTOIR INITIALE
<p>Biens immobiliers</p> <p>3.1.2.1 Il est recommandé que le comité de mise en oeuvre de la SIF pour la capitalisation des éléments d'actifs :</p> <p>a) Établisse des normes en matière de documentation pour les biens immobiliers incluant ceux évalués à l'aide des coûts unitaires standards. Ces normes doivent être mises en œuvre même s'il est impossible de les élaborer en temps pour l'inscription des soldes d'ouverture. Cette tâche fait partie du rôle permanent du Ministère en tant que dépositaire de ses biens (<u>cette recommandation s'applique également aux biens meubles</u>);</p>	<p><u>INTERVENTION PRÉCÉDENTE</u></p> <p>10. La Direction générale de la gestion des biens immobiliers officialisera les normes en matière de documentation pour conserver une piste de vérification des diverses décisions prises dans le cadre des activités de gestion de ses biens immobiliers.</p> <p><u>SITUATION EN OCTOBRE 2003</u></p> <p>La documentation concernant l'évaluation des biens avant le 31 mars 2001 est conservée par TPSGC, en conformité avec la convention particulière de services (CPS).</p> <p>Tout changement intervenu dans les biens après le 31 mars 2001 est documenté selon les directives fournies dans le manuel des procédures de la SIF concernant les transactions de biens immobiliers.</p> <p><u>INTERVENTION PRÉCÉDENTE</u></p> <p>⇒ Les Ports pour petits bateaux (PPB) élaboreront leurs propres normes en matière de documentation.</p> <p><u>SITUATION EN OCTOBRE 2003</u></p> <p>Les Ports pour petits bateaux ont élaboré leurs propres normes en matière de documentation.</p>	<p>Directeur, Direction générale de la gestion des biens immobiliers</p> <p>Directeur, Direction générale de la gestion des biens immobiliers</p> <p>Agent des politiques, PPB</p>	<p>31 janvier 2002</p> <p><u>NOUVELLE DATE</u></p> <p>Terminé</p> <p>Terminé</p> <p><u>NOUVELLE DATE</u></p> <p>Terminé</p>

**VÉRIFICATION DE SUIVI DE L'EXAMEN N°2 DE LA MISE EN OEUVRE
DE LA STRATÉGIE D'INFORMATION FINANCIÈRE (SIF)
PROGRÈS À CE JOUR – OCTOBRE 2003**

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION DE GESTION	AGENT DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ	DATE BUTOIR INITIALE
d) Élabore une directive ou une procédure concernant les biens hors service (<u>cette recommandation s'applique également aux biens meubles</u>);	<p><u>INTERVENTION PRÉCÉDENTE</u></p> <p>15. La Direction générale de la gestion des biens immobiliers élaborera des lignes directrices indiquant au personnel régional comment examiner les données du Système de répertoriage des biens immobiliers (SRBI) dans le but de mettre à jour (au besoin) l'état de chaque site (« en service » ou « hors service »).</p>	Directeur, Direction générale de la gestion des biens immobiliers	31 janvier 2002
	<p><u>SITUATION EN OCTOBRE 2003</u></p> <p>La section 5 du Guide de l'utilisateur et manuel d'instructions pour le SRBI indique comment procéder pour apporter des changements au système.</p> <p><u>INTERVENTION PRÉCÉDENTE</u></p> <p>⇒ Les PPB élaboreront leur propre politique de comptabilisation des biens hors service.</p> <p><u>SITUATION EN OCTOBRE 2003</u></p> <p>Les PPB ont élaboré leur propre politique de comptabilisation des biens hors service.</p>	<p>Directeur, Direction générale de la gestion des biens immobiliers</p> <p>Agent des politiques, PPB</p>	<p><u>NOUVELLE DATE</u></p> <p>Terminé</p> <p>31 janvier 2002</p> <p><u>NOUVELLE DATE</u></p> <p>Terminé</p>

**VÉRIFICATION DE SUIVI DE L'EXAMEN N°2 DE LA MISE EN OEUVRE
DE LA STRATÉGIE D'INFORMATION FINANCIÈRE (SIF)
PROGRÈS À CE JOUR – OCTOBRE 2003**

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION DE GESTION	AGENT DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ	DATE BUTOIR INITIALE
	<p><u>INTERVENTION PRÉCÉDENTE</u></p> <p>16. La Division de la comptabilité et des politiques ministérielles se chargera des biens meubles. Voir le point n 2 du plan d'action.</p>	<p>Directeur, Direction de la comptabilité, du matériel et des services administratifs</p>	
	<p><u>SITUATION EN OCTOBRE 2003</u></p> <p>La Politique sur la comptabilité des immobilisations de la comptabilité ministérielle et la Politique ministérielle en matière de biens meubles répondent à la gestion du cycle de vie des biens meubles De plus ces deux politiques seront achevées et approuvées au plus tard le 31 mars 2004.</p>	<p>Directeur, Direction de la comptabilité, du matériel et des services administratifs</p>	<p><u>NOUVELLE DATE</u></p> <p>Avril 2004</p>

**VÉRIFICATION DE SUIVI DE L'EXAMEN N°2 DE LA MISE EN OEUVRE
DE LA STRATÉGIE D'INFORMATION FINANCIÈRE (SIF)
PROGRÈS À CE JOUR – OCTOBRE 2003**

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION DE GESTION	AGENT DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ	DATE BUTOIR INITIALE
<p>e) Élabore une directive ou une procédure concernant les coûts capitalisables (<u>cette recommandation s'applique également aux biens meubles</u>);</p>	<p><u>INTERVENTION PRÉCÉDENTE</u></p> <p>17. La politique n 602 sur la capitalisation des biens a été mise à jour à la suite de cette recommandation.</p> <p><u>SITUATION EN OCTOBRE 2003</u></p> <p>La quatrième version préliminaire de la Politique sur la comptabilité des immobilisations en date du 14 février 2003 a été mise à jour à la suite de cette recommandation. Cette politique sera achevée et approuvée au plus tard le 31 mars 2004. De même, la version préliminaire n°4b de la Politique ministérielle sur la gestion des biens meubles, en date du 23 juillet 2003, sera également terminée au plus tard le 31 mars 2004.</p>	<p>Directeur, Direction de la comptabilité, du matériel et des services administratifs</p> <p>Directeur, Direction de la comptabilité, du matériel et des services administratifs</p>	<p>Terminé</p> <p><u>NOUVELLE DATE</u></p> <p>31 mars 2003</p>
<p>f) Documente le processus d'établissement et de contrôle des catégories de biens, et documente le processus d'assurance de la qualité visant à surveiller et à contrôler l'identification et l'évaluation des biens immobiliers.</p>	<p><u>INTERVENTION PRÉCÉDENTE</u></p> <p>18. TPSGC fournira au MPO un aperçu du processus suivi et le résumé des résultats du programme d'assurance de la qualité portant sur le taux de conformité de l'inventaire des immobilisations du MPO à la politique du CT à cet égard. Un DOCUMENT D'ATTESTATION a été remis au MPO à l'occasion d'une cérémonie de clôture soulignant la fin du projet de comptabilité d'exercice.</p>	<p>Directeur, Direction générale de la gestion des biens immobiliers</p>	<p>31 janvier 2002 (ou aussitôt que TPSGC sera en mesure de tenir la cérémonie de clôture)</p>

**VÉRIFICATION DE SUIVI DE L'EXAMEN N°2 DE LA MISE EN OEUVRE
DE LA STRATÉGIE D'INFORMATION FINANCIÈRE (SIF)
PROGRÈS À CE JOUR – OCTOBRE 2003**

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION DE GESTION	AGENT DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ	DATE BUTOIR INITIALE
	<p><u>SITUATION EN OCTOBRE 2003</u></p> <p>TPSGC, qui est le gardien de ces documents et dispose d'un programme d'assurance de la qualité, a évalué, à ce titre, les biens du MPO. Une cérémonie aura lieu pour marquer le transfert officiel des documents du TPSGC au MPO.</p> <p><u>INTERVENTION PRÉCÉDENTE</u></p> <p>⇒ Les PPB élaboreront leur propre programme d'assurance de la qualité avec leurs bureaux régionaux.</p> <p><u>SITUATION EN OCTOBRE 2003</u></p> <p>Les PPB ont élaboré leur propre programme d'assurance de la qualité.</p>	<p>Directeur, Direction générale de la gestion des biens immobiliers</p> <p>Agent des politiques, PPB</p>	<p><u>NOUVELLE DATE</u></p> <p>Terminé</p> <p>31 janvier 2002</p> <p><u>NOUVELLE DATE</u></p> <p>Terminé</p>
<p>Politiques et procédures</p> <p>3.2.1.1 On recommande au gestionnaire de projet de la SIF et au coordonnateur des politiques et des procédures de la SIF de désigner un responsable de la mise à jour régulière des politiques et des procédures au cours de la période de transition de la SIF.</p>	<p><u>INTERVENTION PRÉCÉDENTE</u></p> <p>18. À l'heure actuelle, la responsabilité de mettre régulièrement à jour la plupart des politiques et des procédures appartient à la Division de la comptabilité et des politiques ministérielles. Toutefois, cette situation pourrait changer selon les résultats de l'étude des responsabilités des Finances et de l'Administration.</p>	<p>Agent supérieur des politiques, Division de la comptabilité et des politiques ministérielles</p>	<p>Terminé</p>

**VÉRIFICATION DE SUIVI DE L'EXAMEN N°2 DE LA MISE EN OEUVRE
DE LA STRATÉGIE D'INFORMATION FINANCIÈRE (SIF)
PROGRÈS À CE JOUR – OCTOBRE 2003**

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION DE GESTION	AGENT DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ	DATE BUTOIR INITIALE
	<p><u>SITUATION EN OCTOBRE 2003</u></p> <p><u>Direction de la comptabilité, du matériel et des services administratifs</u></p> <p>Le processus de dotation pour une nouvelle section nommée Section de la politique financière, est presque achevé. Cette section est chargée de l'élaboration et de la mise à jour des politiques financières.</p>	<p>Directeur, Direction de la comptabilité, du matériel et des services administratifs</p>	
<p>Formation</p> <p>3.2.2.1 On recommande au gestionnaire de projet de la SIF, en collaboration avec le chef d'équipe chargé de la formation, de mettre en œuvre un mécanisme visant à évaluer l'efficacité de la formation de et à en identifier les insuffisances.</p>	<p><u>INTERVENTION PRÉCÉDENTE</u></p> <p>20. Jusqu'à maintenant, aucun mécanisme officiel n'a été mis en œuvre pour évaluer l'efficacité de la formation donnée, parce que la haute direction a approuvé une stratégie de mise en œuvre peu efficace et qu'il n'y a pas suffisamment de fonds disponibles. Cependant, le Bureau de la gestion du projet de modernisation de la fonction de contrôleur fera en sorte que les prochaines formations soient évaluées.</p>	<p>Bureau de la gestion du projet de modernisation de la fonction de contrôleur</p>	<p>31 mars 2002</p>

**VÉRIFICATION DE SUIVI DE L'EXAMEN N°2 DE LA MISE EN OEUVRE
DE LA STRATÉGIE D'INFORMATION FINANCIÈRE (SIF)
PROGRÈS À CE JOUR – OCTOBRE 2003**

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION DE GESTION	AGENT DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ	DATE BUTOIR INITIALE
	<p><u>SITUATION EN OCTOBRE 2003</u></p> <p>Le programme de formation pour les gestionnaires de programme sera disponible à l'hiver 2004. Le Bureau de la fonction de contrôleur moderne élaborera le plan de formation, mais les régions devront payer pour la formation. Les gestionnaires financiers principaux et les directeurs régionaux des Finances et de l'Administration ont été chargés de dispenser la formation.</p> <p><u>SITUATION EN OCTOBRE 2003</u></p> <p><u>Direction de la comptabilité, du matériel et des services administratifs</u></p> <p>Actuellement, les USR dispensent la formation sur les biens relativement au système financier Oracle – ABACUS.</p> <p>Tel que mentionné en réponse à la recommandation 3.2.2.1, l'intervention précédente n°20 et la situation en octobre 2003 – une enquête d'évaluation de la formation sera réalisé d'ici novembre 2003 par Bureau de la gestion du projet de modernisation de la fonction de contrôleur. Ce dernier élaborera également le plan de la formation, qui aura lieu du mois de janvier 2004 au mois de mars 2004.</p>	<p>Directeur, Bureau de la gestion du projet de modernisation de la fonction de contrôleur pour l'élaboration du plan.</p> <p>Gestionnaires financiers principaux et directeurs régionaux des Finances et de l'Administration</p>	<p>Mars 2004</p> <p><u>NOUVELLE DATE</u></p> <p>Avril 2004</p>

**VÉRIFICATION DE SUIVI DE L'EXAMEN N°2 DE LA MISE EN OEUVRE
DE LA STRATÉGIE D'INFORMATION FINANCIÈRE (SIF)
PROGRÈS À CE JOUR – OCTOBRE 2003**

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION DE GESTION	AGENT DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ	DATE BUTOIR INITIALE
<p>Procédures de rapprochement</p> <p>3.2.4.1 On recommande au directeur de la Direction de la comptabilité, du matériel et des services administratifs de mettre à jour les procédures actuelles de rapprochement des comptes en fonction des nouvelles exigences de la SIF.</p>	<p><u>INTERVENTION PRÉCÉDENTE</u></p> <p>23. Une initiative est en cours pour la mise à jour des procédures de rapprochement. Le MPO veut cesser d'inscrire les biens d'une valeur inférieure à 10 000 \$, ce qui abrégera considérablement le processus régional de rapprochement exécuté à la fin du mois. Les biens inscrits (de 1 000 \$ à 10 000 \$) reportés de l'exercice précédent et inclus dans les soldes d'ouverture resteront dans la base de données aux fins de la SIF.</p> <p><u>SITUATION EN OCTOBRE 2003</u></p> <p><u>Comptabilité ministérielle et de gestion</u> La Comptabilité ministérielle et de gestion doit achever en novembre 2003 la mise au point des procédures de rapprochement entre le grand livre auxiliaire et le grand livre général des immobilisations. La division de la comptabilité ministérielle donne son appui aux régions afin d'identifier et de rapprocher sur une base mensuelle les dépenses de capital par rapport aux biens inscrits. Les régions doivent rechercher, de façon continue, l'histoire des transactions et résoudre les écarts avec l'aide de la division de la comptabilité ministérielle et la direction générale de la gestion des biens immobiliers.</p>	<p>Directeur, Direction de la comptabilité, du matériel et des services administratifs</p>	<p>31 mars 2002</p> <p><u>NOUVELLE DATE</u></p> <p>Avril 2004</p> <p>En cours</p>

**VÉRIFICATION DE SUIVI DE L'EXAMEN N°2 DE LA MISE EN OEUVRE
DE LA STRATÉGIE D'INFORMATION FINANCIÈRE (SIF)
PROGRÈS À CE JOUR – OCTOBRE 2003**

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION DE GESTION	AGENT DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ	DATE BUTOIR INITIALE
	<p>Novembre 2003. L'accent devrait mis sur le rapprochement à effectuer par les régions. (par exemple, solde du compte de contrepartie par rapport aux dépenses réelles et aux biens inscrits.)</p>		
<p>3.2.4.2 On recommande au directeur de la Direction de la comptabilité, du matériel et des services administratifs d'évaluer l'incidence sur les ressources des nouvelles exigences de rapprochement.</p>	<p><u>INTERVENTION PRÉCÉDENTE</u></p> <p>24. L'incidence sur les ressources des nouvelles exigences de rapprochement a été abordée dans le rapport de la Direction de la comptabilité, du matériel et des services administratifs sur l'analyse de rentabilisation de la SIF, qui a été présenté au directeur général des Finances et de l'Administration le 11 juin 2001.</p> <p><u>SITUATION EN OCTOBRE 2003</u></p> <p>L'analyse de rentabilisation présentée au directeur général en 2001 demandait des ressources supplémentaires au titre du rapprochement entre la comptabilité ministérielle et régionale, lesquelles n'ont pas été allouées.</p> <p>Une autre analyse de rentabilisation concernant la Comptabilité ministérielle et de gestion, présentée au directeur général en juin 2003, prévoit deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La première, visant à stabiliser les ressources pour les opérations courantes, a été approuvée par le directeur général. 	<p>Directeur, Direction de la comptabilité, du matériel et des services administratifs</p>	<p>Terminé</p>

**VÉRIFICATION DE SUIVI DE L'EXAMEN N°2 DE LA MISE EN OEUVRE
DE LA STRATÉGIE D'INFORMATION FINANCIÈRE (SIF)
PROGRÈS À CE JOUR – OCTOBRE 2003**

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION DE GESTION	AGENT DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ	DATE BUTOIR INITIALE
	La date de mise en œuvre est prévue pour mars 2004.		
	<ul style="list-style-type: none"> • La seconde phase doit mettre l'accent sur le contrôle, les procédures et la formation dans le cadre de l'initiative sur la fonction de contrôleur moderne. Elle est présentement évaluée en tenant compte du plan d'action de la modernisation de la fonction de contrôleur et de d'autres plans de modernisation de la gestion. 		
<p>Présentation de rapports</p> <p>3.2.5.1 On recommande à l'équipe chargée de la présentation de rapports sur la SIF d'accomplir les tâches suivantes :</p> <p>a) Établir un processus pour la préparation et l'examen des états financiers obligatoires du ministère;</p>	<p><u>INTERVENTION PRÉCÉDENTE</u></p> <p>25. On élabore et examine, en collaboration avec les responsables des systèmes financiers et administratifs, les spécifications relatives aux états financiers. On s'attend à ce qu'un ensemble provisoire d'états financiers soit élaboré d'ici le 30 novembre 2001 pour veiller à ce que les systèmes, l'information requise et les processus internes connexes du MPO soient en place bien avant la fin de l'exercice. Ces états financiers provisoires seront étudiés par les parties intéressées du MPO.</p>	Directeur, Direction de la comptabilité, du matériel et des services administratifs	7 janvier 2002

**VÉRIFICATION DE SUIVI DE L'EXAMEN N°2 DE LA MISE EN OEUVRE
DE LA STRATÉGIE D'INFORMATION FINANCIÈRE (SIF)
PROGRÈS À CE JOUR – OCTOBRE 2003**

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION DE GESTION	AGENT DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ	DATE BUTOIR INITIALE
	<p><u>SITUATION EN OCTOBRE 2003</u></p> <p>L'équipe d'intervention spéciale chargée de la présentation de rapports sur la SIF a été mise sur pied pour répondre aux besoins internes en la matière plutôt que de s'occuper des états financiers ministériels.</p> <p>La préparation des états financiers annuels incombe à la Comptabilité ministérielle et de gestion. Ces derniers ont été établis selon les normes à la fin des exercices 2001-2002 et 2002-2003. Les états financiers 2001-2002 ont été revus par le Conseil du Trésor et les recommandations émises ont été intégrées dans les états financiers de 2002-2003.</p> <p><u>INTERVENTION PRÉCÉDENTE</u></p> <p>26. On veillera à ce que les lignes directrices et les procédures nécessaires à la préparation des états financiers annuels soient élaborées et mises en œuvre avant que la première série d'états financiers ne soit produite d'ici au 31 mars 2002.</p>	<p>Directeur, Direction de la comptabilité, du matériel et des services administratifs</p>	<p>Terminé</p> <p>28 février 2002</p>

**VÉRIFICATION DE SUIVI DE L'EXAMEN N°2 DE LA MISE EN OEUVRE
DE LA STRATÉGIE D'INFORMATION FINANCIÈRE (SIF)
PROGRÈS À CE JOUR – OCTOBRE 2003**

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION DE GESTION	AGENT DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ	DATE BUTOIR INITIALE
	<p><u>SITUATION EN OCTOBRE 2003</u></p> <p>La procédure particulière n'est pas nécessaire pour le moment. La Comptabilité ministérielle et de gestion a élaboré les normes à respecter pour la préparation des états financiers annuels en collaboration avec les SFA. Les rapports et annexes spécifiques sont compilés électroniquement et peuvent être imprimés à l'aide du guide intitulé « <i>Financial Statements and Plates Reporting User Guide</i> ».</p> <p>À l'interne, le groupe de la comptabilité ministérielle examine ces annexes et rapports financiers et les compare à la balance de vérification définitive pour assurer qu'ils sont exacts et fidèles à la réalité. À l'externe, les états financiers ont été examinés par le SCT. En 2003, les états financiers du MPO seront également vérifiés par le BVG et le MPO se conformera aux recommandations de ce dernier.</p>	<p>Directeur, Direction de la comptabilité, du matériel et des services administratifs</p>	<p><u>NOUVELLE DATE</u></p> <p>Terminé</p>
<p>b) Nommer un coordonnateur de la vérification externe qui sera chargé de préparer le MPO aux vérifications externes effectuées par les vérificateurs externes du gouvernement du Canada.</p>	<p><u>INTERVENTION PRÉCÉDENTE</u></p> <p>27. Le Bureau de la gestion du projet de modernisation de la fonction de contrôleur désignera le coordinateur de la vérification externe.</p>	<p>Bureau de la gestion du projet de modernisation de la fonction de contrôleur</p>	<p>31 décembre 2001</p>

**VÉRIFICATION DE SUIVI DE L'EXAMEN N°2 DE LA MISE EN OEUVRE
DE LA STRATÉGIE D'INFORMATION FINANCIÈRE (SIF)
PROGRÈS À CE JOUR – OCTOBRE 2003**

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION DE GESTION	AGENT DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ	DATE BUTOIR INITIALE
	<p><u>SITUATION EN OCTOBRE 2003</u></p> <p>Il incombe au directeur général, Direction générale de l'examen de s'assurer que le MPO est prêt à recevoir les vérificateurs externes du gouvernement du Canada.</p>	<p>Bureau de la gestion du projet de modernisation de la fonction de contrôleur</p>	<p><u>NOUVELLE DATE</u></p> <p>Terminé</p>
<p>c) Élaborer un plan indiquant comment évaluer les besoins des gestionnaires du MPO pour la préparation de nouveaux rapports de gestion interne ou pour la mise à jour des rapports existants.</p>	<p><u>INTERVENTION PRÉCÉDENTE</u></p> <p>28. On a proposé que les régions soient chargées d'élaborer leurs propres rapports pour la préparation et l'étude des états financiers régionaux (en tenant compte des exigences du système de rapports de gestion [SRG]) et du système ministériel de gestion et de rapports financiers [SMGRF], et que les gestionnaires financiers principaux préparent les rapports nécessaires à l'élaboration et la l'étude des états financiers sectoriels (en tenant compte des exigences du SRG et du SMGRF).</p>	<p>Directeur des Finances, directeurs régionaux des Finances et de l'Administration et gestionnaires financiers principaux</p>	<p>En cours</p>

**VÉRIFICATION DE SUIVI DE L'EXAMEN N°2 DE LA MISE EN OEUVRE
DE LA STRATÉGIE D'INFORMATION FINANCIÈRE (SIF)
PROGRÈS À CE JOUR – OCTOBRE 2003**

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION DE GESTION	AGENT DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ	DATE BUTOIR INITIALE
	<p><u>SITUATION EN OCTOBRE 2003</u></p> <p>Le ministère a élaboré des états financiers qui ont été acceptés par le Conseil du Trésor.</p> <p>Un cadre de travail est en cours d'élaboration pour répondre aux exigences du SRG.</p>	<p>Directeur des Finances, directeurs régionaux des Finances et de l'Administration et gestionnaires financiers principaux</p>	<p><u>NOUVELLE DATE</u></p> <p>Terminé</p> <p>En cours</p>
<p>Gestion du changement</p> <p>3.2.6.1 On recommande au gestionnaire de projet de la SIF d'élaborer, en collaboration avec le coordonnateur de la gestion du changement, un plan détaillé de gestion du changement indiquant pourquoi, quand, comment et par qui les activités spécifiques de gestion du changement seront réalisées.</p>	<p><u>INTERVENTION PRÉCÉDENTE</u></p> <p>29. Une stratégie et un plan détaillés de gestion du changement ont été élaborés en janvier 2001 dans le cadre de la SIF. Le plan est mis en œuvre en même temps que les activités liées à la fonction de contrôleur moderne.</p>	<p>Gestionnaire de projet de la SIF et coordonnateur de la gestion du changement</p>	<p>Terminé</p>